

Manche

Rythmes scolaires. Après le décret du ministre de l'Éducation nationale 86 écoles repassent à quatre jours à la rentrée

QUOTIDIEN LA PRESSE DE LA MANCHE | jeudi 13 juillet 2017

666 mots



À la rentrée, les élèves de 86 écoles et RPI de la Manche n'auront plus classe le mercredi matin.

Dans la Manche, la direction des services départementaux de l'Éducation nationale a validé la demande de 86 écoles de revenir à la semaine de quatre jours dès la rentrée de septembre.

Cette année, la rentrée s'annonce encore plus agitée que d'habitude. « **Sur 334 écoles, 140 seront sous le régime du droit commun, 86 sous le régime de la dérogation sur neuf demi-journées, 22 fonctionneront avec le décret Hamon et 86 sous le régime de la semaine de quatre jours** », explique la direction des services départementaux de l'Éducation nationale dans la Manche.

Une certaine idée de l'école à quatre vitesses, voire cinq, si l'on ajoute le dédoublement annoncé des classes de CP dans deux écoles de Cherbourg, Baquesne et Noblet.

Précipitation ?

Fin juin, un décret du ministre, Jean-Michel Blanquer, autorisait le retour à la semaine de quatre jours dès la rentrée prochaine, pour « **donner de la liberté aux acteurs locaux** ». Un texte qui constitue pour les écoliers le troisième changement de rythme en 9 ans.

La question, au fond, n'était pas de savoir si des communes en feraient la demande, mais dans quelle proportion. Il y a deux semaines à peine, Jean Lhuissier, DASEN de la Manche, prévenait pourtant d'une « **forme de précipitation** » à tout changer à deux mois de la rentrée.

« **Réorganiser les transports scolaires, l'accueil des enfants en centre de loisirs ou en clubs sportifs, les emplois du temps des professeurs à temps partiel et revoir les contrats des intervenants TAP s'apparente aux travaux d'Hercule, surtout sur un laps de temps si court et en période estivale** », juge le syndicat Sgen-CGT.

Les communes intéressées avaient jusqu'au 5 juillet pour adresser leur demande au directeur académique, assortie d'un vrai projet pour l'école. Mais il fallait avant cela qu'un consensus clair se dégage entre la mairie et le conseil d'école.

Beaucoup, visiblement pressés, avaient décidé de voter le changement de rythme en conseil municipal avant même la parution du décret ministériel. Dans la liste de la direction départementale, on retrouve de toutes petites communes, mais aussi Coutances ou Granville.

Inégalités

La réorganisation du temps scolaire, généralisée en 2014, avait été vivement contestée par de nombreux parents, enseignants et élus. Elle étalait les 24 heures d'enseignement sur quatre jours et demi, entraînant la création d'activités périscolaires à la charge des communes, très partiellement financées par l'État.

Les plus petites communes n'avaient pas les moyens, d'autres n'ont même pas cherché à jouer le jeu, à tel point que l'on ne voyait plus toujours ce qui se réclamait du scolaire ou du périscolaire. Là où la réforme menée en son temps par Vincent Peillon souhaitait réduire les inégalités, elles les avaient creusées sur le territoire, selon les moyens mis à disposition de

l'école par la commune.

À n'en pas douter, la part d'écoles qui font la démarche de retour en arrière dès cette année annonce un profond bouleversement pour la rentrée 2018. Si une majorité de communes a souhaité ne pas se précipiter, c'est aussi parce qu'elles avaient bouclé leur rentrée dès mars ou avril, confirmant notamment les conventions passées avec des associations pour l'organisation des temps d'activités périscolaires.

L'école n'en a pas fini avec la fièvre des rythmes.

Julien MUNOZ